



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SORBS

Route du Mas de Vielleville
34520 SORBS

Tél : 04.67.44.52.52
mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr
<http://www.sorbs.org>

Sorbs, le 14 octobre 2019

Procès - Verbal
SEANCE DU 20 septembre 2019

Date de convocation: 12 septembre 2019

Date d'affichage: 12 septembre 2019

Présents : Mmes COUDERQ Sylvaine - FRONTIN Claudine – GAY Monique - VIALA Maryse - PUC Martine – MM. BOUSQUET Jean- Charles – OLLIER Eric

Mme COUDERQ Sylvaine est désignée comme secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 18h40

Le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 1^{er} Août 2019
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

1. Délibération modification statuts du SIVOM de la Rouvière :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de modifier les statuts du SIVOM de la Rouvière, il s'agit de modifier la rédaction du paragraphe 1 de l'article 7 qui définit les équilibres en termes de voix au sein du Conseil Syndical.

Il rappelle qu'il convient de prendre en compte l'importance en terme de lits installés pour chaque EHPAD transféré au SIVOM, tout en permettant à l'ensemble des 16 communes qui portent et accompagnent le SIVOM depuis 1987 de garder une capacité de participation et de décision au sein de la nouvelle structure ;

Il rappelle la création d'un collège des communes initiales du SIVOM qui délibère sur les points à l'ordre du jour et est représenté au sein du Comité Syndical en fonction du nombre de places de l'établissement ,

Il est demandé au Conseil Municipal d'avaliser la modification des statuts du SIVOM de la Rouvière

*Délibération approuvée : 8 pour
1 abstention*

2. Délibération adhésion Commune de LODEVE au SIVOM de la Rouvière

Monsieur le Maire rappelle que même si le Conseil Syndical de la Rouvière a validé l'adhésion de cette commune la décision ne sera définitive qu'à l'issue d'un vote de validation des 16 communes composant le SIVOM

Considérant la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lodève en faveur de l'adhésion au SIVOM de la Rouvière en date du 14/06/2019

Il est demandé au Conseil Municipal d'avaliser l'adhésion de la Commune de Lodève

*Délibération approuvée : 8 pour
1 abstention*

3.. Délibération adhésion Commune de Saint Bauzille de la Sylve au SIVOM de la Rouvière

Monsieur le Maire rappelle que même si le Conseil Syndical de la Rouvière a validé l'adhésion de cette commune la décision ne sera définitive qu'à l'issue d'un vote de validation des 16 communes composant le SIVOM

Considérant la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint Bauzille de la Sylve en faveur de l'adhésion au SIVOM de la Rouvière en date du 16/10/2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'avaliser l'adhésion de la Commune de Saint Bauzille de la Sylve

*Délibération approuvée : 8 pour
1 abstention*

4. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mr le Maire, rappelle que l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme indique que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI, un débat sur les orientations générales du PADD doit se tenir dans chaque Conseil Municipal. Il sera suivi d'un débat en Conseil Communautaire.

Il présente le document qui a été envoyé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation, et qui est mis à disposition des conseillers pour la séance, et ouvre le débat.

Le Conseil Municipal débat des différents chapitres de ce projet, un certain nombre de remarques et suggestions sont faites, ces remarques seront communiquées au service concerné à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac. (cf retranscription du débat en Annexe 1),

Approuvé à l'unanimité

5 Questions diverses

– Demande du Comité des fêtes :

Le Comité des fêtes souhaite proposer un service de bibliothèque et demande l'autorisation de tenir une permanence 1h tous les 15 jours à la salle des fêtes ,

Accord du Conseil Municipal sur l'utilisation de la petite salle et charge au comité de déplacer l'armoire

- Vœu de soutien à «l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Après en avoir délibéré le conseil municipal soutient l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.

Voir texte en Annexe 2

Approuvé à l'unanimité

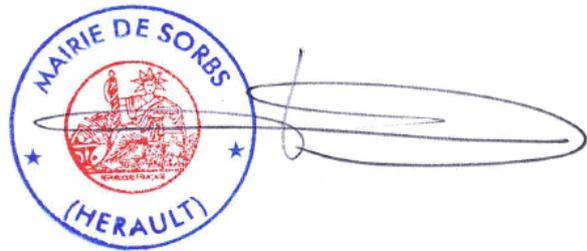
- Motion de soutien au Maire de Langouët

Le 18 mai, le maire de Langouët, Daniel Cueff, a signé un arrêté interdisant l'épandage de pesticides de synthèse « à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ». Il ne s'agissait pas de subroger les compétences du ministre de l'agriculture concernant l'autorisation des produits, mais de compenser les carences de l'Etat en matière de protection des citoyens exposés aux épandages. Rappelons qu'une directive européenne de 2009 impose aux Etats-membres de l'UE de définir un tel périmètre de protection.

Après en avoir délibéré le conseil municipal soutient cette démarche et appelle l'État à prendre ses responsabilités en matière de protection de la santé des populations et du vivant.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 21h30



ANNEXE 1

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

RETRANSCRIPTION DU DEBAT

Axe 1 Privilégier la qualité d'accueil et conforter les centre-bourgs et centre-villages Rééquilibrer la croissance démographique

Les chiffres pris en compte pour Sorbs ne sont ni réalistes, ni réels.

Le taux de croissance 1999-2010 est impacté par le nombre surévalué d'habitants lors du recensement de 1999; en 1999 : 58 habitants ; en 2009 : 33 habitants

Les prévisions sur Sorbs sont donc faussées

Le PLUI doit se poser la question de, comment, en termes de prospectives, on met en place des modes de déplacements, des jardins etc. qui permettent aux gens moins aisés qui ne peuvent plus habiter au centre ville de Montpellier de bien vivre ?

Prendre en compte le poids de la métropole qui pousse la population vers les cantons plus éloignés. Les gens les plus modestes qui arrivent dans l'Hérault et qui ne peuvent pas vivre dans la métropole, où vont-ils aller ? Comment faire correspondre la croissance de population prévue au niveau départemental, avec celle prévue sur notre territoire ?

Comment la vie peut-elle s'organiser pour que les gens à revenus modestes vivent bien ? (covoiturage, voies douces...)

Répondre aux besoins en logements

A Sorbs, il serait intéressant de voir comment on peut travailler sur la résorption de la vacance. Quels seraient les dispositifs à mettre en place sur les petites communes ?

La résorption de la vacance ne doit pas être vue que sur Lodève.

Maîtriser la consommation foncière pour l'habitat

Quid de l'habitat léger, démontable qui peut permettre d'habiter dans de bonnes conditions de logement et paysagères sans consommer durablement de foncier ?

Revoir la dernière phrase concernant la production d'énergie renouvelable dont la

programmation ne serait pas encore précisée, puisque le sujet est abordé en page 62.

Enlever donc « production d'énergies renouvelables »

Optimiser les déplacements

Ce serait pertinent aujourd'hui de recréer une ligne de train, (sur rail, donc, plutôt que des lignes de bus) qui irait jusqu'à Montpellier

Attention aux réservations foncières permettant d'améliorer l'emprise de la voirie, elles doivent être limitées on n'a pas besoin de 4 voies partout.

Développer une plate-forme de covoiturage à l'échelle de la communauté de communes.

Nous souhaiterions que la CCL&L s'attache également à la création d'une liaison douce Saint-Etienne de Gourgas/Soubès/Lodève.

Améliorer l'accès aux services et aux équipements

Améliorer les services rendus dans les maisons de services public : au Caylar par exemple, trop peu de durée d'ouverture, pas de confidentialité

Axe 2 Renforcer l'attractivité économique du territoire **Maintenir et accroître la capacité de production agricole**

Dans le paragraphe « protéger les espaces à haute valeur ajoutée ».

Afin de préserver les espaces ouverts : Interdiction de l'édification des clôtures dans la hauteur (type clôtures de chasses privées).

Développement les activités sylvicoles

Nous sommes pour le déchiquetage du pin noir d'Autriche, et nous souhaitons que l'attention soit portée sur les essences qui vont être replantées (pas de résineux, espèces locales et durables ormes et frênes).

Renforcer l'attractivité économique du territoire

Dans le dernier paragraphe : les énergies renouvelables, le soleil et le vent ne font pas partie spécifiquement des ressources intrinsèques du territoire. En revanche, agriculture, agropastoralisme, biodiversité font partie de ces ressources.

Consolider la qualité et la diversité de l'offre commerciale

Faire en sorte qu'il n'y ait pas de concurrence entre les zones commerciales des différents pôles, cesser la défiguration des villes avec des zones commerciales périphériques

Optimiser les retombées économiques

Nous ne comprenons pas cette liste de projets posés là de cette manière. Il faudrait la repenser en fonction de chaque territoire.

Par exemple, nous sommes contre les projets d'extension de la capacité d'hébergement de Lérab Ling, ainsi que de ceux de Cantercel et du Caylar. Il faudrait les justifier en fonction d'impératifs de développement touristique du territoire.

Dans la carte de synthèse, le Nord Larzac (Sorbs, en particulier) est oublié dans la dynamique entre le cirque de Navacelles et Lodève. Le rajout de le Caylar comme étape dans ce schéma doit être nécessairement envisagé.

Il est important de lier le tourisme et l'activité agricole.

Axe 3 Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux
Prendre en compte la diversité et la qualité des paysages

Maintenir la qualité sonore des espaces ruraux, préservés de bruits industriels, de moteurs etc.

Respecter les grands équilibres naturels du territoire et préserver sa biodiversité

Garantir l'équilibre quantitatif et le bon état écologique de la ressource en eau

Il faut projeter le fait que nous aurons de moins en moins d'eau et développer la stratégie publique de récupération d'eau, notamment sur le Larzac.

Cette stratégie doit être plus qu'encouragée, par la création d'un programme d'investissement.

On a aussi une responsabilité en étant réservoir d'eau d'une grande partie de l'Hérault, y compris pour arrêter d'épandre des pesticides ou des boues de station d'épuration

Prendre en compte les risques dans le cadre d'un développement résilient

3.5 Encourager et encadrer la production d'énergies renouvelables

,

Vœu du Conseil municipal

Séance du 20 septembre 2019

Vœu de soutien à «l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « *catastrophique* » qui existe entre les engagements des Etats et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C, et si possible en dessous de 1,5°C. Nous sommes actuellement sur une trajectoire de 3,5°C !

Un tel réchauffement climatique provoquera des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il si des centaines de millions d'hommes et de femmes sont contraints de quitter leur terre natale devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des dizaines de milliers citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des paysans, des artistes et des artisans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet Appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens au plus vite de créer la Banque du Climat et de la Biodiversité, filiale de la Banque Européenne d'investissement. Ils demandent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de cette Banque du Climat et de la Biodiversité. Elle assurera pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur nos territoires européens. Ils veulent aussi renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et particulièrement avec le continent africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'histoire. Ils proposent la création d'une contribution européenne sur les bénéfices non réinvestis des grandes sociétés (de l'ordre de 5%) afin de dégager un

vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Notre commune est déjà engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte Finance-Climat Européen nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Aussi, notre conseil municipal soutient l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.